

DEPOSER UN DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

- **Condition** pour déposer un dossier : **habiter une des 11 communes suivantes** : Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-Lès-Arpajon.
- **Quand ?** à partir du 4^{ème} mois de grossesse.
- **Où** envoyer votre dossier :
 - Par mail à : guichet.unique@coeuressonne.fr
 - Dépôt en accueil : 22 boulevard Jean-Jaurès, 91290 ARPAJON
 - Par courrier : Cœur d'Essonne Agglomération La Maréchaussée
1 place Saint Exupéry 91704 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS cedex

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

EN STRUCTURE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier

- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, téléphone à votre nom)
- Copie de la carte d'allocataire ou d'une attestation sur laquelle figure votre numéro d'allocataire
- Si vous n'avez pas de numéro d'allocataire valide, le dernier avis d'imposition du ménage ou de la personne isolée correspondant à l'année N-2.
- Copie du livret de famille, sur lequel apparaissent les parents et tous les enfants à charge

Si l'enfant n'est pas né au moment de la pré-inscription :

- Copie de la déclaration de grossesse à la CAF

Si vous n'êtes pas encore arrivé sur le territoire :

- Copie de la promesse de vente ou du contrat de location

Si vous êtes hébergé :

- Une attestation d'hébergement, la carte d'identité de l'hébergeant, un justificatif de domicile à son nom ainsi qu'un document officiel (caf, impôts...) vous rattachant à ce domicile.

En cas de séparation :

- Copie de la décision du juge portant sur l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant, ou une attestation sur l'honneur de séparation signée avec justificatif de domicile des 2 parents

COMMENT REMPLIR VOTRE FICHE DE PRE-INSCRIPTION

Cette demande impacte l'organisation du planning de la crèche, tant au niveau des enfants que des professionnels. Aussi il est nécessaire de nous donner vos besoins d'accueil le plus précisément possible.

Les différentes rubriques à remplir :

- A. Enfant à naître** : si vous établissez votre demande d'inscription en liste d'attente pendant votre grossesse, il est impératif de nous faire parvenir l'extrait d'acte de naissance de votre enfant dans les 30 jours qui suivent sa naissance. **À défaut, votre dossier sera annulé.**
- B. Besoin d'accueil** : Sans indication de votre part concernant les jours et les heures d'accueil, votre dossier ne pourra pas être traité. Les horaires que vous indiquez doivent tenir compte de **vos besoins réels**, car ce sont ceux qui serviront lors de votre passage en commission puis à l'établissement de votre contrat si votre enfant est accueilli dans une de nos structures. **Veillez à bien vous référer à l'amplitude horaire des structures pour ne pas aller au-delà de leurs horaires d'ouverture et de fermeture.** Pensez également à vos temps de trajet (structure-travail le matin et travail-structure le soir)
- C. État civil et situation professionnelle** : remplir toutes les rubriques (y compris vos professions et vos lieux de travail)
- D. Autres enfants à charge** : ce tableau nous permet de prendre en compte la composition de votre famille pour connaître votre quotient familial et calculer le coût de l'accueil de votre enfant. Une copie du (ou des)(*) livret(s) de famille sur le(s)quel(s) sont inscrits vos enfants à charge est nécessaire.
(*en cas de familles recomposées)

ATTRIBUTION DES PLACES

Une commission d'attribution des places a lieu chaque année au mois de mars pour une rentrée de l'enfant au mois de septembre.

Les admissions en cours d'année ne peuvent se faire qu'en cas de désistement d'un enfant déjà admis en crèche.



Tout dossier incomplet sera refusé

☞ Nous vous demandons de **nous signaler toute modification** : changement d'adresse, modification du besoin d'accueil, situation professionnelle, afin de mettre à jour votre dossier... **si vous n'étiez pas encore arrivé sur le territoire au moment de la préinscription, pensez à nous informer de votre arrivée effective.**

☞ Un courrier de **réactualisation de votre demande** vous sera envoyé courant décembre afin d'être étudiée en commission au mois de mars. N'oubliez pas de **nous renvoyer le coupon réponse** avant la date limite inscrite dans le courrier.